



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 18 FEVRIER 2016

I/ SOREGIES : intervention de conseillers SOREGIES

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de solliciter l'intervention d'un conseiller SOREGIES pour deux points :

- convention éclairage public
- travaux d'urgence éclairage public

Monsieur ALADAVID (conseiller Energies et Services aux collectivités locales) et Monsieur HEILMANN (réfèrent technique EP) ont ainsi présenté aux élus la convention Vision Plus qui regroupe :

- la maîtrise d'ouvrage déléguée (études et travaux)
- le remplacement des lanternes équipées de lampes à vapeur de mercure : opération terminée sur Monthoiron
- la résorption des Urgences détectées par l'APAVE : il reste 2 installations à mettre aux normes pour un coût de 9 655 €HT dont 5 793 €HT à charge pour la commune
- l'entretien des réseaux et des accessoires
- l'exploitation des réseaux

A la fin de la présentation, il est demandé aux conseillers SOREGIES de pouvoir réguler les horaires d'extinction et d'allumage de l'éclairage public en fonction de la période hivernale ou estivale. Cette solution permettrait d'économiser encore un peu plus d'énergie mais semble difficile à mettre en place pour la SOREGIES.

Une étude va être menée par la SOREGIES et un devis sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

II/ Investissements : inscriptions budgétaires BP 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des factures d'investissement ont été réceptionnées et qu'elles devront être mandatées avant le vote du budget 2016.

Afin de pouvoir régler ces factures dans les temps impartis, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater, avant le vote du budget 2016, les factures suivantes :
 - SEGILOG : cession du droit d'utilisation du logiciel informatique - année 2015
compte 2051 – opération 88, d'un montant de 2 257.20 €TTC
 - SAVIGNY Damien : remboursement de caution du logement communal
compte 165, d'un montant de 219.43 €TTC.

III/ Contrat SVJ : renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts - année 2016-2017

La commune de Monthoiron a confié à l'entreprise SVJ, l'entretien des espaces verts depuis plusieurs années : Mairie, stade, place et jardin de l'Eglise, site du Calvaire et lotissement du Carroir Prunet, soit environ 12 500m².

Ainsi, la société propose de renouveler ce contrat d'entretien pour une année, soit du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017 pour un coût annuel de 5 025.00 €HT, soit une augmentation de 0.50%.

Pour information, le tarif pour la période de 2015-2016 était de 5 000.00 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de renouveler le contrat d'entretien avec SVJ Paysage, d'une année pour un coût de 5 025.00 €HT, soit 6 030.00 €TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.
- d'inscrire au BP 2016 les crédits correspondants.

IV/ SyRVA : statuts et participation communale 2016

STATUTS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la délibération n° 15-34 du SyRVA (Syndicat Rivière Vienne et Affluents) en date du 6 novembre 2015 portant sur la modification de ses statuts.

Il rappelle que suite à une première délibération en date du 27 janvier 2015 du SyRVA, le conseil municipal de Monthoiron avait alors validé les statuts initiaux par délibération du 19 mars 2015.

Aujourd'hui, les modifications portent sur :

- l'objet des statuts

Le Syndicat a pour objet l'ensemble des actions permettant la restauration et l'entretien de la rivière Vienne et de ses affluents sur le territoire des communes adhérentes. Il finance et fait exécuter les études et les travaux d'aménagements. Il n'exerce pas d'action sur les territoires de compétences des syndicats de rivière locaux existants.

- la représentativité des collectivités au sein du syndicat

Le comité syndical est composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des communes adhérentes dont le nombre est déterminé par tranche de population à raison de :

- 0 à 29 999 habitants : deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune.
- 30 000 et plus : trois délégués titulaires et trois délégués suppléants par commune.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux des communes membres du SyRVA de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée. L'approbation définitive intervient dans les mêmes conditions de majorité que celles requises pour la création d'un EPCI.

Au terme de cette procédure d'approbation, la modification des statuts sera prononcée par arrêté du Préfet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver la modification des statuts définitifs du SyRVA.

PARTICIPATION COMMUNALE 2016

Monsieur le Maire informe également les membres du conseil municipal que par délibération du 9 décembre 2015, le comité syndical du SyRVA a validé une baisse de 2% des participations communales pour l'année 2016, soit 3 668€ pour Monthoiron au lieu de 3 743€ en 2015.

V/ Diagnostic accessibilité handicapés – rapport SOCOTEC

Des devis ont été demandés à l'entreprise DUPUIS afin d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des lieux recevant du public. Un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR doit être déposé à la Sous-Préfecture, avant fin février pour pouvoir bénéficier d'une subvention de 23%.

VI/ Vie des Commissions

- POINT SUR :

- Commission Info du 3 février : site Internet + DICRIM en cours de préparation
- Commission du personnel du 4 février
- CAPC : réunion déchetterie + nouvelles consignes de tri du 5 février
- Conseil Communautaire du 8 février
- Réunion Tour de France du 15 février à la Préfecture : prévoir barrières pour bloquer tous les carrefours croisant le circuit de la course + prendre les arrêtés de circulation correspondants
- Création d'une nouvelle association : l'Amicale Municipale

- DATES A RETENIR :

- Conseil d'école : mardi 8 mars - 17h30 à Monthoiron
- Commission finances : jeudi 10 mars - 19h30
- Conseil Municipal : jeudi 17 mars - 19h00 : vote du budget
- Repas des « anciens » : samedi 19 mars - 12h30

VII/ Informations et questions diverses

- notification du règlement opérationnel relatif aux missions du SDIS : consultable sur <http://ro.sdis86.net>